Cam FRC 1216

20

L'AVEUGLEMENT
DE L'ÉGOISME,
Sur les portiques de la louche erreur, combattue par la raiſon;

OU

DIALOGUE
*ENTRE un Abbé, de l'Abbaye de S.***, & un Avocat au Parlement de Grenoble.*

Les vertus ſe perdent dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer.

La Rochefoucault.

DIALOGUE

*Entre un Abbé, de l'Abbaye de St. ***, & un Avocat au Parlement de Grenoble.*

L'ABBÉ.

EH bien ! M. l'Avocat, vous voilà bien content, à préſent que votre Parlement eſt rentré.

L'AVOCAT.

J'ai tout lieu de l'être, & vous avez vu que je n'étois pas le ſeul ; que les vœux des citoyens prévaloient à la ſourde cabale de ces automates humaines, qui n'ont de l'élaſticité que pour leurs propres intérêts.

L'ABBÉ.

Cependant nous avons encore à craindre : l'ordre n'eſt pas entiérement rétabli.

L'AVOCAT.

Donnez-vous un peu de patience ; attendez, M., attendez ; il faut commencer avant que de finir ; & vous ne ſeriez pas revêtu du titre de prêtre, ſi vous n'euſſiez débuté par prendre le petit collet. On viendra bien à bout de tout.

L'ABBÉ.

Mais vous ne réfléchiſſez peut-être pas que, pour remédier aux maux qui nous menaçoient, on ne fera pas autant de progrès qu'avant l'inſtitution des Grands-Bailliages ; que ces MM. les Bailleurs, déchus de leurs prétentions, fomenteront en eux la haine qu'ils dévouent à ceux qui leur ont porté obſtacle, & que par conſéquent ils ſeront toujours nos ennemis.

L'AVOCAT.

Votre raisonnement est faux. Les Grands-Bailliages n'ont-ils pas été érigés dans différentes villes ? Ils avoient bien plus de force alors, qu'ils n'en auront aujourd'hui ; cependant ils ont été détruits ; & vous croyez que ce revers de fortune ne les corrige pas ? Adopter cette opinion, ce seroit se dérégler l'esprit. Il vaudroit autant nous dire que Mgr. l'Archevêque de Sens n'a pas appris à connoître, après sa chûte, que quand on est élevé à une certaine hauteur, il faut aller droit, crainte qu'en se portant trop de côté, on ne prenne un tournoiement de tête. Vous savez tout aussi bien que moi, que depuis lors il éprouve un engourdissement de nerfs, ou plutôt une espece de paralisie qui lui empêche de lever les mains, où il les portoit ci-devant avec tant d'aisance. Je pense que les Ex-bailleurs ont un assez grand exemple devant leurs yeux, & que, malgré qu'ils n'y aient pas vu clair dans la perspective, ils ne se soient éclaircis la vue, en changeant d'horison par le rapprochement.

L'ABBÉ.

Ce que vous me dites est très-bien au demeurant : mais ces Anti-Parlementaires trouveront des Anti-Patriotes ; ils formeront une ligue, & leur nombre excédera tous ces braves gens qui ont défendu la patrie.

L'AVOCAT.

Cela n'est pas possible. Ignorez-vous que l'on compte en France environ 24 millions d'habitants ? je veux que dans ce nombre il existe 2 millions de traitres ; 1 million de petits infatués, bien vains, bien bouffis de leur arrogance, bien efféminés ; 1 million de désœuvrés, politiques de cafés, qui parlent des affaires sans les connoître, renversent l'Etat sans dessus dessous, & confondent leurs raisonnements dans une fiole de liqueur qui les excite à placer de grands mots sur des paroles oiseuses, pour en vuider une autre, dont le verre est aussi fragile que leurs systêmes ; neuf mille neuf cents

quatre-vingt-dix-neuf beaux-esprits, esclaves des caprices de leurs maîtresses, qui préconisent leur valeur au coin du feu, ou auprès de leurs laïs : qui, énervés par les plaisirs, n'ont qu'une apparence fictive ; 1 million, neuf mille cinq cent quatre-vingt-un enfants légitimes ou trouvés ; 2 millions de femmes qui font la guerre à leurs maris pour avoir des pompons, des rubans, des jolies inutilités, des riens éclatants : vous observerez qu'il en est de guerrieres ; j'en prends à témoin la *Journée des Tuiles*, arrivée le 7 juin de cette année. Il reste donc, si je ne me trompe, 14,980,420 habitants ; sur quoi prélevant 2 millions de vieillards ou d'infirmes, on trouve encore 12,980,420 vrais patriotes, qui s'armeront toujours pour le Roi & la patrie, & qui retireront de leurs travaux une gloire inévitable.

L'ABBÉ.

Vous pourriez errer dans votre calcul ; tel qui paroît porté pour la nation, & qui le seroit même en effet, devient enthousiaste d'une opinion contraire, quand l'intérêt est de la partie ; c'est un talisman qui s'attache au cœur, qui par une puissance attractive, est le plus grand des despotes ; & ce sera un moyen efficace, dont on se servira peut-être. L'astuce est une invention de cour ; & il est là tant d'affamés qui se nourrissent des dépouilles des autres, que j'appréhende encore que, sans nul égard pour la pudeur, on nous laisse tout nuds.

L'AVOCAT.

Vous avez peur, M. l'Abbé ; & vous vous persuadez ce qui cause votre crainte ; c'est l'ordinaire. Je me souviens d'une maxime que j'ai lu dans.... dans.... ma foi, le dédale du code & du digeste a fait échapper de ma mémoire l'institution du livre ; mais, qu'importe ? la voici : « *On s'abuse aisément sur ce qu'on craint, comme sur* » *ce qu'on espere* ». Cependant je crois que si votre appréhension vous trompe, je suis fondé dans mon espérance. L'exemple produit de grandes choses ; & si, confirmant

votre idée, il ſe rencontroit des perſonnes aſſez lâches, pour avoir le deſir de devenir les bourreaux de leurs ſemblables, ils l'étoufferont, en ce qu'il ſeroit attentatoire à leur réputation s'il cauſoit ſes effets; & qu'il ſeroit d'autant plus honteux pour eux de l'avoir conçu, que le déſintéreſſement pour le glaive de la liberté, que pluſieurs ont ſignalé, ne leur laiſſeroit aucune excuſe. Le point d'honneur retient dans les bornes du devoir. Un eſclavage complaiſant eſt le propre de ces gens qui, abrutis dans une ignoble ſécurité, s'accoutument à baiſer leurs liens, & la verge que la tyrannie leur préſente. Mais le Français eſt trop éclairé, trop attaché à ſa liberté, pour ramper ignominieuſement; l'héroïſme de la grandeur d'ame le fera toujours préférer la gloire de ſe poſſéder lui-même, à la honte d'abandonner cette noble fermeté de courage qui le met au-deſſus d'une ſubordination injuſte.

L'ABBÉ.

Il en eſt beaucoup qui ne reconnoiſſent point de patrie, qui voguent à pleines voiles ſur l'ocean de leurs folies, bravent l'écueil, le choc de la tempête, & s'étayent de l'eſpérance de s'enrichir de quelque maniere que ce puiſſe être.

L'AVOCAT.

Alors ce ſont des écumeurs de mer, qui, continuellement combattus, payent ſouvent bien cher une eſpérance illuſoire.

L'ABBÉ.

On ne peut cependant pas entiérement les détruire.

L'AVOCAT.

C'eſt que la mer eſt trop étendue. Mais que peuvent ces foibles bâtiments contre la force de tant d'autres ſupérieurs aux leurs? Ils lutteront contre une frêle nacelle qu'ils pourront briſer; cela ne détruira pas ces vaiſſeaux robuſtes & majeſtueux qui maitriſent les flots, & s'aſſujettiſſent leurs ennemis.

L'ABBÉ.

Votre allégorie eſt on ne peut pas plus convaincante; on gagne à s'entretenir avec vous, & je ne regrette pas les moments que vous me faites paſſer ſi agréablement. Je voudrois ne vous pas quitter, mais j'ai des affaires qui m'appellent ailleurs. Adieu, au revoir.

SECOND DIALOGUE.

L'ABBÉ.

Je viens de chez un M. qui m'a aſſuré que c'étoit vainement qu'on demandoit les Etats Généraux; qu'ils ne ſeroient point convoqués; que le Roi ne pourra jamais s'y réſoudre.

L'AVOCAT.

Ce Monſieur là, ne ſeroit-il point de ces gens qui ont la répartition des impôts, & qui, avant d'en faire parvenir le revenu au coffre royal, prélevent l'eſcompte. Il eſt de notoriété publique que les agents ſubalternes, conjointement avec les Fermiers Généraux, ont plus du trente pour cent ſur les belles paroles dont ils ſe ſervent pour nous enjoler. Au bruit d'une multiplicité de pieces d'or, que leurs commis dénombrent ſur les bureaux où viennent s'entaſſer la réception des ſubſides, avides à ſaiſir des yeux la couleur la plus favorable à leur pénétration, leurs rayons ſe portent ſur la denſité de ce métail brillant, dont l'expreſſion eſt plus énergique que la teinture réelle des plus juſtes intentions qui fatiguent toujours leur vue débile pour elles.

L'ABBÉ.

Votre perſpicacité eſt toute particuliere: je ne dois pas vous cacher que ce Monſieur eſt préciſément un de ceux que vous dépeignez ſi bien; mais je dois auſſi vous avouer qu'il m'a donné de ſi fortes raiſons, que

je suis encore à douter si vous pourrez les réfuter. Il paroit être appuyé sur des principes évidents, & je tomberois volontiers dans ses allégations.

L'AVOCAT.

Vous avez tort, c'est une surprise de sa part; ne vous y fiez pas. Si vous vous embarquez dans les opinions de ce Pilote mal adroit, & qui dirige sa bousole au midi de l'égoisme, je ne désespere pas que vous ne couliez à fond. Comment ne vous appercevez-vous pas que tout ce qu'il vous a dit, le touche de plus près que vous? Il vous assure que les Etats Généraux ne se tiendront pas, parce qu'il voudroit qu'on s'accoutumât à ne plus y compter. Il augure, par ce moyen, que la nation s'identifieroit dans cette pensée; que, possédant ses Parlements, elle n'exigeroit pas autre chose; & qu'il se pourroit bien que les courtisants de la Cour, profitant de cet heureux calme, ne détournassent les premieres vues du patriotisme. Voilà à quoi tendent ses vains propos: il craint peut-être aussi une paralisie..... il voudroit y opposer un spécifique salutaire. Il prévoit que la convocation des Etats dérangera son tempérament, & il desireroit entretenir la même digestion à l'énormité de son estomac. Mais ce porteur d'une face triangulaire, dont la carnation est enluminée par le choix des mets, n'ignore pas que pour l'altération de ses esprits vitaux, le peuple si long-temps mépriſé, est vengé par les instructions qu'on a été obligé de lui donner; (c'est le plus souvent celui qu'on outrage, dont on a le premier besoin) & que, fier aujourd'hui, comme il doit l'être, des connoissances qu'il a acquises, il n'en oublira pas les principes. Il n'ignore pas que le sage Neker ne se départira point de ses prétentions; que notre bon Roi a reconnu la voix de ses véritables sujets, & qu'elle est trop forte, pour qu'il ne se rende pas à leurs justes plaintes; qu'il veut leur bonheur, qu'il en a donné sa parole; elle est sacrée, & c'est de l'assemblée des Etats Généraux, qu'il extraira sa félicité. Soyez convaincu de mes asser-

tions. Non, jamais le peuple ne se désistera de ses prétentions réelles. Peut-on lui refuser un droit inhérent à sa tranquillité ? N'est-ce pas lui qui, par ses travaux, subvient au soutien de l'Etat ; qui fait circuler la richesse ; qui, par son industrie, pourvoit aux frais des guerres ruineuses ; qui améliore les champs par son activité, pour servir aux fastes & à la pompe des Grands ; qui, comme une mine intarissable, nourrit ceux qui en sont les administrateurs ? Que ne retire-t-on pas de ses sueurs & de ses peines ? Ce sont là ses titres & sa noblesse ; il s'est le premier distingué, puisque c'est par lui que la nature a donné le jour à tant de Héros. C'est un bienfaiteur à qui la monstrueuse ingratitude ne doit jamais attenter ; & vous voulez que quand les Princes s'entredisputent dans des combats sanglants, pour une portion de terre qui ne leur est souvent dûe que par la force, le restaurateur des Etats ne soit pas écouté pour une légitime réclamation ? Ah ! je le dis avec humanité, en jetant un seul regard sur lui, on a pitié de ses maux ; & le Prince qu'il chérit, brûle de les soulager.

L'ABBÉ.

Si le peuple est l'auteur de tant de bienfaits, c'est que l'ordre l'exige ; il faut bien que ce soit lui qui entretienne le commerce, tandis que l'on combat pour sa défense, pour prévenir l'invasion des ennemis. Il faut bien qu'il cultive les champs, alors que d'autres perçoivent l'imposition des subsides, pour la faire verser dans le trésor royal. Tout est donc dans l'ordre, comme je l'ai déjà avancé ; si les choses étoient autrement, ce seroit un renversement total, un cahos.

L'AVOCAT.

D'autres, avant vous, ont aussi dit que tout est bien, cependant il est un mieux possible, où ce tout est bien seroit meilleur, si l'individu, moins attaché à ses intérêts particuliers, recouroit à l'humanité, pour la félicité générale ; & qu'on ne réponde pas à cela, que, *pour mettre un prix au bien, le mal est nécessaire.* Si l'on

travailloit à rétablir le principe des loix naturelles, ſur la ruine des abus, cette penſée attendroit une révolution pour être valable. Ce n'eſt pas qu'on puiſſe s'attendre à tous les anéantir; je ſuis loin de le penſer; mais au moins, en en purgeant la maſſe, on opéreroit une divergence ſalutaire. La France eſt aſſez floriſſante, pour remplir les frais diſpendieux des guerres, pour maintenir ſa force, ſans que le pauvre peuple ſoit opprimé avec tant d'acharnement. On ſe plaint que la nation eſt obérée; mais qui peut avoir obſtrué les canaux de ſa richeſſe, ſi ce n'eſt les égoiſtes inſatiables qui ſont chargés de l'emploi lucratif des finances; qui dévorent les ſueurs de l'artiſan, par leurs diſſipations; qui, ſouvent protegés par le vice, ſe ſont ingérés dans des places qui ne devroient être occupées que par une ame équitable, à qui le ſort affreux des malheureux eſt toujours préſent? Voilà, M., des uſages abuſifs qui intervertiſſent le bon ordre: n'y porter qu'une légere correction, c'eſt radouber un bâtiment dont la carcaſſe preſque entierement détruite, ſera ſoumiſe ſans ceſſe à l'impétuoſité des flots; n'évitera le naufrage un moment, que pour être englouti dans un autre, avec les victimes qu'elle renferme qui, tranquilles dans le premier danger imminent qui les menaçoient, ne trouvent plus alors qu'un affreux déſeſpoir qui les enſevelit dans leur malheur.

L'ABBÉ.

Ne vous abuſez-vous point, en imaginant qu'on ſuivra un plan auſſi juſte? J'ai de la peine à le croire.

L'AVOCAT

Pour moi, j'attends tout des lumieres qui jailliſſent du ſein des trois ordres de la Province; elles ſont trop pures, pour être altérées. La Bretagne & le Béarn ſont animés du même zéle; & de ces trois flambeaux, un reflet perpétuel, allant de l'un à l'autre, en épure la flamme, & prépare à la nation une clarté majeſtueuſe, qui l'inſtruira des routes qu'elle doit omettre, & de celles qu'il eſt néceſſaire de pratiquer.

L'ABBÉ.

L'ABBÉ.

J'admire votre bon naturel ; vous desirez la restauration du Royaume, & c'est moins votre propre intérêt qui vous dirige, que le desir ardent du bonheur général : accordez moi toujours quelques-uns de vos précieux moments.

TROISIEME DIALOGUE.

L'ABBÉ.

Maintenant que vous m'avez dissuadé des bruits populaires, concernant les Etats Généraux, je serois charmé d'apprendre de vous, quel sera le plan de leurs travaux, & quel effet ils produiront.

L'AVOCAT.

Il faut en espérer de très efficaces : je ne suis point assez instruit, pour vous réfléchir les lumieres de ce grand corps représentant la Nation, dont chaque membre en réglera la nutrition utile. Mais, puisque vous le voulez, je vais vous donner mon avis sur quelques objets de la plus haute importance, & que l'humanité seule doit dicter. Quand la Nation assemble ses Etats Généraux, c'est pour arrêter un désordre auquel il faut de violents obstacles. Qui peut créer ce désordre, si ce n'est encore les administrateurs des finances ? Ce sera donc ceux-ci, contre lesquels, sans doute, on commencera à s'armer ; on en modifiera le nombre. Dans cette population de financiers, il faut, de toute nécessité, une émigration. Accoutumés à une prodigalité outrée, ils n'auront plus une table splendide, qui soutenoit à peine les mets qu'ils faisoient préparer du prélévement des impôts. Quelques-uns mourront peut-être d'inanition, mais cette perte ne s'appercevra seulement que par le bien qu'elle aura opéré ; & en effet, on n'évaluera jamais la quotité des dépenses que ces gros

Meſſieurs retiroient de leurs contributions ; elle a été cependant additionnée ſans équivoque, par la miſere des habitants. Un calcul deviendroit inutile, dès que nos yeux ont été frappés tout-à-coup, d'une révolution à laquelle on ne s'attendoit pas. On ne ſupportera plus le fardeau d'une multiplicité d'impôts, moins ſuſceptible du bonheur de l'Etat, que propice aux diſſipations exorbitantes des déprédateurs de nos droits, qui, ſurchargeant la claſſe la plus à plaindre, par des exactions ruineuſes, diſcutent dans leur aiſance, ſur la maniere avec laquelle ils accumuleront leurs prétentions, pour ſe préſenter un avenir auſſi flatteur, que l'inſtant qui leur fait naître cette penſée. En ſecond lieu, de tant de différents bureaux où quantité de commis ſalariés, pour le plus ſouvent ne rien faire, & ſe montrer ſous une fierté bien peu propre au rang de ces Meſſieurs, qui trouvent leur diſtinction à faire mouvoir une plume complice des ſottiſes de leur chef, on n'en formera que quelques-uns utiles, où les commis occupés à des travaux vraiment néceſſaires, n'auront pas le temps de promener leur arrogance, comme tant de petits infatués qui infectent nos villes. Les privileges de la nobleſſe ne ſeront plus auſſi étendus ; les charges qui la conferent, & dont les acquereurs, pour la plupart, bourgeois, négociants, &c. ſe trouvent, pour un achat pernicieux au peuple, à l'abri des impoſitions dont il eſt grevé, ſeront déjà aſſez ſatisfaits de pouvoir donner un luſtre à leurs deſcendants, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'ils jouiſſent encore de ces prérogatives qui peſent ſur tant de malheureux, en ce qu'elles aggravent leurs maux. Les Seigneurs déchargeront leurs vaſſaux de toutes ces rentes qu'ils ne payent qu'en ſe réduiſant à une miſere extrême; alors ces hommes utiles & reſpectables, apprendront à ſe reſpecter eux-mêmes.

L'ABBÉ.

Je vous arrête, Monſieur, votre heureux enthouſiaſme vous porte trop loin, & tout ce que vous me dites me paroit un ſonge que vous narrez à votre reveil

je conçois, comme vous, le mérite de ces observations; vous voudriez faire renaitre le gouvernement phisiocratique, & votre ame rétrograde dans la nuit des temps les plus reculés; elle va fouiller dans des archives où les caracteres sont effacés par la rouille de ces mêmes temps qui, depuis lors, ont fait une rapide progression sur les fondements d'une ambition insatiable. Mais tirez le voile sur ces idées; toutes grandes qu'elles sont, elles deviennent contraires à l'esprit du siecle. La vertu aujourd'hui est étrangere dans le monde, elle n'a, pour la plus grande partie, qu'un idiome inintelligible, & c'est à l'intérêt seul qu'on dresse des autels; c'est pour lui seul que s'exhale le parfum. Les habitants passagers de ce vaste univers, stoïciens de cœur, sont impassibles aux traits de l'humanité. Elle les décoche envain: que produira la rapidité de la flêche, contre l'airain inébranlable? Vous vous faites une image trop flatteuse, & je ne me fonderois pas sur votre raisonnement.

L'AVOCAT.

Je ne m'étayerai pas non plus de vos objections; je suis d'autant plus persuadé d'un changement total, que je n'entrevois qu'une vaine inutilité dans la convocation des Etats Généraux, si elle n'opere pas le rétablissement du bon ordre. Or, il n'existera jamais, sans la réforme essentielle de tant d'abus, dont le temps a fait des usages. A quoi aboutiroient les protestations des trois ordres, s'ils se départoient des sages vues qui les animent? Voudroient-ils détruire en un seul moment, la gloire à laquelle ils aspirent par leurs travaux?

L'ABBÉ.

Mais cette grande assemblée où l'on s'épuisera en frais, pour l'instituer; ce grand corps national, où le zele de chaque membre doit contribuer à la félicité publique, à la salubricité de l'air de la Cour; ne se desséchera-t-il point? Il est des climats où tout le monde ne s'accoutume pas. D'ailleurs, combien de fois n'a-t-il

pas été établi, & combien de fois ne s'eſt il pas auſſi détruit? Sa régénération n'eſt peut-être pas plus ſolide, & vous voulez qu'il ſoit propice à de ſi grandes choſes, dans l'intervalle d'un temps d'une trop courte durée, pour une révolution auſſi violente, que la circonſtance l'exige. On ne pourra, tout au plus, que réformer quelques abus; encore ne ſera-ce que les pallier ſeulement, parce qu'ils renaîtront. Dès qu'il ne trouve plus d'obſtacles à ſon cours, que la digue eſt rompue, le torrent accroit ſes ravages.

L'AVOCAT.

Vous trouvez toujours des raiſons douairieres ſur mes conjectures. Songez donc, M., que le ſiecle des ténebres n'exiſte plus. Je ſais bien que les Etats ſe ſont aſſemblés, & qu'on les a renverſés en différentes fois, mais c'étoit la faute des architectes; ils vouloient établir un édifice en l'air; c'étoit une folie. Autant vaudroit-il créer une diète dans un ballon, pour conférer des moyens de donner une baſe ſolide au gouvernement aérien; le vent arrive, anéantit ces préſomptueux antimondains, & toutes leurs frivoles opinions. La tenue des Etats a eu lieu pluſieurs fois: l'uſage de les convoquer eſt né, dit Savaron, avec la monarchie: on croit même qu'en 422 ils le furent à Saliſon ſous Pharamond, pour la loi ſalique; mais ces aſſemblées ſous le nom de champ de Mars, champ de Mai, ou Parlements, n'étoient pas toujours des Etats-Généraux, malgré qu'elles diſcutaſſent des intérêts de l'Etat, puiſque ſous la premiere race, la Nobleſſe ſeulement y étoit appellée; ſous la ſeconde & une partie de la troiſieme, la Nobleſſe & le Clergé. Joachim le grand ne donne point le nom d'Etats-Généraux à l'Aſſemblée tenue en 1302 ſous Philippe-le-Bel, parce que le Tiers-Etat ne ne fut conſulté que ſéparément. Aujourd'hui la dénomination d'Etats-Généraux donnée à l'Aſſemblée des trois claſſes, eſt juſte, parce que le Tiers-Etat balancera l'autorité deſpotique dont ſe prévaloient anciennement les deux premiers Ordres. Vous concevez main-

tenant que leur durée ne ſera que très-étendue, aucune plainte n'étant portée par aucune des trois claſſes. Jettez les yeux ſur le bréviaire hiſtorique de la monarchie, & vous vous inſtruirez des dogmes utiles à la proſpérité du Gouvernement.

L'ABBÉ.

Je vous quitte un moment, & je vais lire mon office.

QUATRIEME DIALOGUE.

L'AVOCAT.

Eh bien ! M. l'obſtiné, que penſez-vous à préſent de ce que je vous ai dit dans notre derniere entrevue ?

L'ABBÉ.

Je vous donne raiſon ; néanmoins un aſcendant que je ne puis deviner, m'éloigne encore de vos opinions ; je les crois réelles ; mais on revêt la vérité de tant d'attributs, qu'elle a ſouvent, ſans qu'on s'en apperçoive, ceux du menſonge.

L'AVOCAT.

Je vous ai cependant bien démontré que l'organiſation actuelle des Etats-Généraux, eſt on ne peut pas mieux dirigée ; que ceux qu'on a détruit anciennement n'étant pas dans la forme, ne pouvoient s'acquérir une grande prépondérance.

L'ABBÉ.

Quelquefois on contemple l'art du mécaniſme ; & ſatisfait de ſon admiration, on ne remontre pas à la cauſe du mouvement général. L'imagination s'en fournit une idée, & la raiſon ne diſcute pas ſur ſa véracité, ou ſon erreur.

L'AVOCAT.

Il faut ſuppoſer alors que le mécaniſme eſt compliqué, & que les objets qu'il préſente, d'accord avec l'illuſion,

arrêtent la vue qui réfléchit sans cesse sur les mêmes objets, & ne permet pas à la raison d'en connoître le premier mobile. Mais quand chaque chose est présente, on peut définir aisément quel en est le principe, pourvu qu'on s'attache à en chercher sa situation. Celui des Etats-Généraux est dans la nécessité indispensable de les convoquer ; ses ressorts n'auront point une élasticité cachée, dès qu'on prévoit déjà comme ils seront disposés ; tous leurs mouvements seront présents, puisque le Tiers-Etat annexé aux deux premiers Ordres, en reglera les effets conjointement avec eux. Il faut donc conclure que l'administration en sera juste & sage, & que le peuple ne sera point instruit par une vaine théorie, mais par une pratique qui participera à son bonheur.

L'ABBÉ.

Ne pourroit-on pas redemander la même formation des anciennes assemblées.

L'AVOCAT.

Cette demande sera toujours inadmissible. La noblesse a reconnu le vice du régime féodal, voudroit-elle se contredire ? Elle a invoqué elle-même la convocation des Etats, dans la forme qu'on leur prescrit ; elle en a exprimé son essence, consentiroit-elle à déroger au mérite que cette juste réclamation lui a acquise ? D'ailleurs le temps a amené d'autres circonstances, & dans l'occurrence actuelle ils ne peuvent rappeller leurs droits que par une connexion à ceux du Tiers-Etat ; sans cela on les soupçonneroit de vouloir instituer une aristocratie, & ils n'auroient point assez de force pour la soutenir ; ce qui par la suite les priveroit de leurs privileges. Le peuple étant aujourd'hui trop éclairé pour se soumettre à un pouvoir tyrannique, ils s'exposeroient à anéantir leurs propriétés ; il étoit donc de la plus fine politique qu'ils appellassent le Tiers-Etat pour consolider leurs prétentions, en soutenant eux-mêmes ceux du dernier ordre, pour la légitimité des délibérations de l'une & l'autre classe. Une scission entre ces deux

Corps produiroit des troubles inévitables : ils doivent être inſéparables plus que jamais.

L' Abbé.

Le Tiers-Etat ne craindra-t-il point de ſe faire des ennemis en réfutant les opinions de l'un des deux premiers ordres, au cas qu'elles ſoient défavorables.

L' Avocat.

La crainte eſt pour celui qui fait le mal, & quand il s'agit du bonheur d'un Etat, la voix du ſimple citoyen eſt indépendante ; l'égalité doit régner alors. Le Miſſionnaire en chaire eſt le repréſentant de l'Etre ſuprême ; de même le citoyen, quel qu'il ſoit, s'éleve à la plus haute ſublimité, quand il expoſe une maxime qu'avouera le cœur d'un bon Roi ; étant ſon interprête, il le repréſente : ce ſeroit, je crois, ſe rendre coupable du crime de leze-majeſté, que de ne pas applaudir à ſes obſervations, quand elles ſont légitimes. Celui qui eſt aſſez lâche pour s'aſſujettir à une ſubordination injuſte, fut eſclave au berceau. La grandeur d'ame eſt une diſtinction au-deſſus de toutes les autres ; elle s'acquiert par le mérite. Tout homme choiſi pour être le témoin de la félicité d'un Royaume, que l'aſſemblée d'un corps prépare par ſes ſages intentions, doit ſe dire : » Je dérogerois au devoir, ſi je ne faiſois le ſerment » de m'en acquitter avec intégrité, & duſſé-je encourir » ma diſgrace, perdre la vie, je déſapprouverois les » ordres d'un Prince même, ſi leur émanation étoit » vicieuſe. Je me reſpecte trop pour avilir juſqu'au » caractere que m'impoſe la nature ; je ne croirai au- » deſſus de moi que celui qui ſe diſtinguera par des » actions louables & que l'humanité avoue.

L' Abbé.

Puiſſe, comme vous le dites, s'accroître la proſpérité de la nation ſur les malheurs qui s'apprêtoient à en macerer l'inſtitution Monarchique !

L'AVOCAT.

Je ne sais si c'est une illusion, mais j'espere que l'ordre des choses sera mieux réglé qu'il ne l'a été jusqu'à présent ; que l'on remontera aux lois naturelles, pour faire la discussion des droits de chaque individu.

L'ABBÉ.

La discussion des droits de chaque individu ! ne sont-ils pas communs ?

L'AVOCAT.

Oui, mais pour parvenir à cette égalité on retranchera la partie des lois tyranniques, qui rejettent toute la masse des impôts sur ceux qui sont le moins en état de la supporter. On suivra les maximes de l'auteur des vrais intérêts de la Patrie ; on y lira que » tout homme » a droit à la vie, & chacun a sa légitime dans cette » multitude de biens dont abonde l'univers. Il ne peut » ni ne doit la prendre pour ne pas troubler l'ordre » établi, mais on est obligé de la lui donner, & c'est » alors que l'on conserve à l'humanité ses véritables » droits, & que l'on produit en quelque sorte l'égalité » des conditions qui fut notre premier état. »

L'ABBÉ.

De quelle maniere parviendra-t-on à ce but ? Le travail d'une réforme totale est pénible, sur-tout quand il faut, de toute nécessité, détruire les fondements d'un édifice qui a conservé une assez longue durée.

L'AVOCAT.

C'est en quoi cela devient plus facile, pour en prévenir le croulement qui renfermeroit sous lui tant de victimes : manque-t-il de matériaux pour en établir un neuf & le rendre inébranlable ; ils se présentent d'eux mêmes. Que l'on retranche seulement tant de pensions inutiles, que la protection seule accorde ; que le mérite les reçoive. Que le soutien de l'école militaire ne soit plus sur les biens de l'Etat, sur le revenu du Roi qui

qui fournit de groſſes ſommes pour faire élever une peuplation immenſe de jeunes gens, où une partie eſt placée par protection, où l'autre l'eſt ſous le titre de l'indigence, tandis que les peres & meres ne peuvent raſſaſier leur cupidité, malgré les biens immenſes qu'ils poſſédent, & qui ſont, à la vérité, peu ſuffiſants à leurs diſſipations outrées dans les plaiſirs, qu'ils ne ménagent pas, mais qu'ils créent encore ſur les débris de l'infortune du peuple.

L'ABBÉ.

Cependant, M., cet établiſſement eſt très-utile pour la Nobleſſe pauvre, & qui fait la plus grande claſſe de cette école, où on leur donne une éducation que la miſere refuſe toujours.

L'AVOCAT.

Je ne prétends pas qu'on doive la détruire; au contraire, je ſuis perſuadé qu'elle deviendroit plus ſolide, ſi les Nobles eux-mêmes contribuoient à cet établiſſement: ils ne ſeroient point ſurchargés; je ne parle ici que des riches, & cette légere contribution ſeroit d'autant plus honorable pour eux, qu'il en réſulteroit deux biens à la fois, celui d'éloigner les abus; en ſecond lieu, de décharger l'Etat.

L'ABBÉ.

Mais on répondra à cela que le Roi fournit aux frais des hôpitaux, pour la claſſe pauvre du troiſieme ordre, & que le ſecond ne fait qu'uſer du réciproque; que l'une & l'autre conſtitutions ſont reſpectives.

L'AVOCAT.

Cette objection eſt dériſoire. Le Roi remplit les frais des hôpitaux, mais du revenu des impôts que le peuple paie. Or leur établiſſement eſt produit par ſes travaux & ſon induſtrie. C'eſt donc lui qui les entretient; d'ailleurs que de dons ne reçoivent-ils pas des ames charitables qui s'intéreſſent au ſort des malheureux? Ces legs accroiſſent leurs biens: l'école militaire n'a pas le

même avantage, c'eſt donc par ſurcroit de maux une impoſition qu'on retire du peuple.

L'ABBÉ.

Si les Nobles teſtoient en faveur de l'école militaire, tous les legs qu'elle recevroit en priveroient les hôpitaux; vous n'ignorez pas qu'ils ont une répartition indiſtinctive, ils ſouffriroient ſans doute de ce changement.

L'AVOCAT.

Pas du tout, il eſt notoire que le Tiers-Etat fait beaucoup plus de dons aux hôpitaux que la Nobleſſe, la preuve en eſt évidente: le riche bourgeois ne tient qu'un rang médiocre; ſes dépenſes ne ſont pas auſſi conſidérables que celles de la Nobleſſe: il eſt donc plus à portée d'augmenter ſes rentes, & de leguer les hôpitaux: au ſurplus, nous voyons tous les jours qu'ils ont des biens placés chez eux à fonds perdus, parce que ſous une forte rente de quelquefois très-peu de temps, le teſtateur leur laiſſe un ſupplément pour ſubvenir à tous les frais. Cette quotité de dons excéde ceux du ſecond & même du premier ordre. Je veux encore qu'il exiſte une parité entre les trois claſſes, le prince ne donnant que la moitié des rentes de l'école militaire aux hôpitaux, ſuppléroit aux dons des Nobles qui les feroient à l'école militaire, le peuple ſeroit par là, à l'abri d'une moitié onéreuſe.

L'ABBÉ

Cette réforme n'eſt pas d'une grande conſéquence pour la reſtauration du Gouvernement.

L'AVOCAT.

Ce n'eſt pas la ſeule qu'on devroit effectuer; il en eſt tant d'autres. Dites-moi, je vous prie, eſt-il bien néceſſaire qu'un Financier jouiſſe de trente, quarante, cent, & quelquefois trois, quatre cent mille livres de rentes? & cela, pourquoi faire? pour aller à tous les ſpectacles, diriger l'adminiſtration des finances ſur les caprices d'une fille de théatre; acheter ſes faveurs des

travaux de l'artisan; accréditer le vice par sa prodigalité; alaiter dans son sein tous les plaisirs sensuels qui le rongent, posséder des hôtels immenses, donner des bals remplis de faste, des repas somptueux, s'ensevelir dans toutes ces douceurs, tandis que le triste laboureur végéte dans l'indigence, & voit le fruit de ses sueurs enlevépar la cupidité de ces gros Messieurs; tandis que l'homme de mérite, comme le dit fort bien la Fontaine,

Logé toujours à la troisieme chambre,
Au mois de Juin vêtu, comme au mois de Décembre;
A pour laquais, son ombre seulement.

Faut-il qu'ils aient en leur pouvoir un nombre de valets, qui préferent l'indolence aux travaux de la terre; qui, abaissés par leurs emplois, rampants dans un esclavage servile, sont inconnus sous la richesse ignominieuse de leurs habillements, figure symbolique de l'insolence de leurs maîtres.

L'ABBÉ.

Je conviens que voilà des erreurs qui, malgré qu'elles soient humaines, font un contraste affreux avec l'humanité.

L'AVOCAT.

Ce n'est pas tout, Monsieur, ce qui anéantit un Royaume florissant, c'est un luxe inutile, & la France est un monument de ce vice pernicieux à l'Etat.

L'ABBÉ.

Le luxe entretient le commerce; c'est le gagne-pain du marchand.

L'AVOCAT.

Erreur populaire : il est reconnu que la mode en a plus ruiné qu'elle n'en a enrichi. La mode est un despotisme des plus affligeants : chacun se plait à en être l'esclave, & par conséquent la volonté est loin de l'esclavage. C'est le tyran qui seul la possede, & la fait mouvoir par la subordination de ses caprices; aujourd'hui, c'est une étoffe à grands personnages que Messieurs les

infatués auront pour tout relief ; demain, ce ſera un autre vêtement plus vain encore ; quelques jours après, un autre, fruit de ces déſœuvrés dont l'écorce eſt l'image de leur ſavoir ; & vous croyez que cette diverſité eſt lucrative au débitant ? la mode arrive : il fait l'achat des marchandiſes, & à peine l'importation eſt-elle faite dans ſes magaſins, que cette mode n'eſt déjà plus. Qu'en reſulte-t-il ? Le peu de gens qui achete la marchandiſe contribue ſouvent à la perte du marchand ; les uns ont beaucoup débourſé pour une futilité, l'autre a renfermé ſon argent dans un ballot de marchandiſes qu'il mettra vainement en montre. Les jours ſe ſuccedent & la même révolution s'opere.

L'ABBÉ.

Et quel remede oppoſerez-vous à cela ? c'eſt un uſage.

L'AVOCAT.

Il ne ſera plus auſſi étendu lorſqu'on réduira, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de places inutiles, à une ſeule, & que le mérite ſi long-temps caché ſe montrera pour l'occuper ; lorſqu'on ôtera dans chaque Bureau un nombre de mains qui ne conduiſent la plume que l'intervalle d'une heure par jour, & qui paſſent le reſte du temps à manger leurs rentes dans des académies de jeux, ou chez des petites filles ; alors toutes ces folies d'ajuſtements ne ſeront plus que ſur le corps des commis de marchands, par la ſeule raiſon qu'ils ſont commis, & qu'il faut toujours vanter ſa marchandiſe, pour en avoir un grand débit.

L'ABBÉ.

Le débitant fera mal ſes affaires.

L'AVOCAT.

Au contraire, il s'inſtruira par l'exemple, & les banqueroutes qui conduiſent tant de monde à la miſere, n'auront plus un auſſi grand cours.

L'ABBÉ.

Ce que vous dites paſſera pour une fanfaronade.

L'AVOCAT.

C'eſt que la vérité a auſſi paſſé en mode, & que c'eſt de l'abus ſeul qu'on veut faire un uſage. Au moins ne ſera-ce pas une fanfaronade, quand je dirai que de tous les emplois qu'on a créé, on a abſorbé l'entretien de chaque état : que le fils d'un honnête laboureur, ſans mérite, veut devenir commis de bureau ; il eſt vrai qu'il en aura toujours aſſez pour la place qu'il occupera ; que celui d'un commerçant veut être Tréſorier de France, parce qu'on le nommera M. le Tréſorier, parce qu'il s'enrichira bientôt, que M. ſon fils ſera promu à une place plus élevée, que ſon petit-fils ſera Baron ou Marquis, & qu'engoué de ſon perſonnage, il ſera moins néceſſaire à l'état qu'un ſage politique, ou qu'un bon Cordonnier. N'eſt-ce pas avilir la Nobleſſe, que de la mettre en quelque façon à l'enchère ? de là naiſſent tant de privilégiés qui tous les jours accroiſſent la charge du peuple. Tant qu'on ne choiſira pas les ſujets pour des places importantes, que la protection prévaudra au mérite, ce ſera toujours un cercle de maux ; une mendicité outrageante, parce que la plupart ſont moins intereſſés au bon ordre, qu'à ſatisfaire leur cupidité, & leurs diſſipations. Encore ſi elles pouvoient être de quelques ſecours, mais elles vont s'engloutir dans les ſpectacles, les jeux, les repas, & ce ſont les étrangers qui en profitent ; les valets, les perſonnes opulentes, les courtiſanes qui ruinent les meilleures maiſons. En corrigeant tant de vices, chacun reſteroit dans ſon état, aggrandiroit ſon commerce, la terre ne ſeroit pas inculte : mais il ne faudroit pas auſſi qu'un commis, ou collecteur fît mettre à l'encan les meubles d'un pauvre laboureur, pour le forcer à payer des impôts qu'il lui eſt impoſſible de ſupporter. Le dégoût de la culture ne vient que de la miſere qui opprime les colons.

L'ABBÉ.

Il faut cependant des impôts dans un royaume pour les revenus du Prince.

L'AVOCAT.

Il en faut, il eſt vrai, mais ils ſont trop nombreux. Qu'on modifie le faſte des cours, alors les états ſeront toujours floriſſants; que les ſubſides peſent également ſur les trois claſſes; que les plus riches paient en proportion de leurs biens; qu'on impoſe des ſommes ſur ceux qui veulent trancher du grand, s'ils ont aſſez de biens pour les diſſiper mal à propos, ils éviteront cette emphaze ignominieuſe & ſe rendront utiles, en déboursant pour les impôts ce qu'ils n'employoient qu'à des inutilités. Eſt-il juſte que l'un paie tout, tandis que l'autre ne paie rien? Où eſt donc le droit des gens? Ne ſeroit-ce qu'une fiction? Où eſt le droit naturel de chaque individu? La liberté eſt le premier mobile de l'homme, on n'entend pas par cette liberté, la propenſion au mal ſatisfaite par ſon exécution, c'eſt-à dire l'immunité de ſa perſonne & de ſes biens. Je ne parle point du premier état de nature qui ſe borne dans de certains pays éloignés à recueillir indirectement les fruits ſpontanés de la terre. Les mœurs nous néceſſitent une ſociété ſous une autorité tutelaire. Voilà notre état naturel, il ne faut pas qu'il ſe perde ſous une ariſtocratie deſpotique. Ce ſont là les devoirs de ceux qui reglent l'adminiſtration. Tant qu'on affligera le cultivateur, par une multiplicité d'impôts, des rentes innombrables dues aux Seigneurs, ou plutôt qu'ils diſent leur être dues, le peuple ſera toujours malheureux, parce que le fermier, pour ſubvenir aux frais de la culture des biends-fonds, des outils aratoires, enchérira les beſoins de premiere neceſſité, & les conſommateurs ſeront ſans ceſſe ſurchargés.

L'ABBÉ.

Puiſſe votre plan ſe mettre à exécution, pour complaire à vos vœux, & pour le triomphe de l'humanité!

CINQUIEME ET DERNIER DIALOGUE.

L'ABBÉ.

Quel eſt l'ouvrage que vous liſiez, quand je ſuis entré?

L'AVOCAT.

L'an deux mille quatre cent quarante.

L'ABBÉ.

Je vous ai interrompu dans vos réflexions.

L'AVOCAT

Pas du tout : je ſuis charmé de votre viſite, & je vais vous lire ce qui recréoit mon imagination ; écoutez :

Le Villageois, & L'ane. Fable.

Un Villageois poſſédoit un Ane, lequel portoit deux grands paniers poſés en équilibre ſur ſon dos. On remplit les paniers de pommes, & les pommes excédoient la meſure des paniers. Le pauvre animal, quoique lourdement leſté, marchoit d'un pas obéiſſant & docile. A quelques pas du Village, le manant vit des pommes mures qui pendoient à des arbres : tu porteras bien celles-ci, dit-il, puiſque tu portes les autres, & il en chargea ſon âne. L'ane auſſi patient que ſon maître étoit éxigeant, redoubloit d'efforts, mais n'en pouvoit plus, la meſure étoit comblée. Le manant rencontra encore une pomme ſur ſon chemin : oh, dit-il, pour une ſeule tu ne la refuſeras pas. Le pauvre âne ne put rien répondre, mais tomba de laſſitude & mourut ſous le faix. Or voici la moralité. Un peuple ſtupide ſouffre patiemment les charges qui le mutilent, mais le françois connoit le cœur de ſon Prince ; il eſt bon & ſenſible : il lui dira que quand on ſimpliſiera les impôts, en les diverſifiant ſur chaque individu, il les ſupportera avec aiſance.

L'ABBÉ.

Mais, M., la dette de l'état il faut bien la remplir ; je ne vois pas quel moyen on emploiera à cet effet.

L'AVOCAT.

Outre ceux dont je vous ai déjà parlé, il en eſt encore de très-efficaces. Mais n'allez pas vous couroucer ſur ce que je vais vous dire. Dans le fond, vous pourriez bien devenir mon ennemi.

L'ABBÉ.

Je crois que rien ne peut me conduire à cela.

L'AVOCAT.

Eh bien! écoutez, mais ſur tout ſoyez impartial. Si un pere, après avoir fait un héritier, leguoit à ſes autres enfants une ſomme légitimaire, & que la légitime d'un des cadets, excédât celle des autres, ſans que rien pût l'y obliger, que penſeriez-vous de cette action?

L'ABBÉ.

Elle ſeroit injuſte, & les autres pourroient revenir à un ſupplément de légitime.

L'AVOCAT.

Acte de votre aveu. Le Clergé poſſede un tiers des biens du Royaume; & cependant, par ſon nombre, il eſt le cadet des trois ordres de la France. Le peuple peut donc revenir à un ſupplément.

L'ABBÉ.

Votre hypotheſe eſt fauſſe, & je ne m'attendois pas que vous allaſſiez entreprendre un corps reſpectable, & auquel on ne doit pas toucher, en ce qu'il eſt ſacré par le miniſtere qu'il remplit dans le ſacerdoce divin.

L'AVOCAT.

Doucement, M. l'individu ſacré, doucement; nous ne ſommes plus dans le tourbillon des ténebres. Le cours lent du ruiſſeau mêlant ſon onde avec un terrain fangeux, ou tout autre cauſe qui en altere le cours, il faut puiſer à ſa ſource. Quand vous fûtes établi, c'étoit pour maintenir la religion, pour ſoulager les pauvres; & quelle chaîne d'abus n'avez-vous pas rivé ſous ces deux prétextes ſpécieux.

L'ABBÉ.

L'ABBÉ.

Vous oubliez que je ſuis revêtu d'un caractere . . . .

L'AVOCAT.

Ne vous l'avois-je pas dit que vous vous fâcheriez . . . . Je n'attaque point votre caractere, je le reſpecte. Mais parlons ſur les actions de votre corps, ſans attenter à ſa dignité ; le caractere ne cache pas les fautes : mes raiſons ne ſont point abſtruſes, tout le monde les approuvera ; j'en excepte cependant quelques-uns de vos Meſſieurs. Il exiſte en France 18 archevêchés, 124 évêchés ; qu'on prenne ſur chacun d'eux une partie de leurs revenus en proportion ; cette ſomme ſera déjà conſidérable : qu'ils ſoient en outre vacants l'intervalle de ſix ans, après la mort du Prélat, & régi par le Chapitre qui y eſt adapté, on augmentera la ſomme ; une partie de la dette commencera à ſe payer. Qu'on préleve le même revenu ſur tant d'abbayes qui rapportent auſſi de groſſes rentes ; qu'ils ſoient vacants le même intervalle de temps, la moitié de la dette ſera ſoldée Qu'on ſupprime l'énorme richeſſe des Cathédrales ou Métropoles, en en retirant des ſommes toujours en proportion ; & pour accroitre ce revenu, comme MM. les Eccléſiaſtiques repréſentent les Apôtres, qu'on fixe la portion des Collégiales, &c., ſur le ſuperflu des biens des Cathédrales, &c., elles auront aſſez de fonds pour ce double emploi, même en en ſupprimant une partie ; que ſur chaque Chartreuſe qui jouiſſent de tant de rentes, ainſi que ſur les autres riches couvents, on en retranche la quotité, de même en proportion de la vaſte étendue de leurs biens, la dette totale ſera remplie. Vous obſerverez que j'y comprends auſſi la reforme dont nous avons parlé ci-devant.

L'ABBÉ.

Si les choſes étoient ainſi, que deviendroient les malheureux ?

L'AVOCAT.

Je ne vous comprends pas, expliquez-vous cathégoriquement.

L'ABBÉ.

Ne fait-on pas que les Archevêques, Evêques, Abbés sont le soutien des pauvres?

L'AVOCAT.

Ah! nous en avons de beaux exemples. Nous donnerez-vous Mgr. de B.*** pour le protocole des vertus théologales.

L'ABBÉ.

Un seul ne décide pas pour tous : lisez l'histoire, & vous verrez des traits qui confirmeront mon assertion.

L'AVOCAT.

Vous me parlez de l'ancien temps; mais rappellez-vous ce proverbe : " Le temps est un vieillard qui man-„ que de mémoire. „ Aujourd'hui nos Prélats pour la plupart, ne rempliſſent pas la vingtieme partie de leur état. Je ne dis pas qu'ils soient tous du même genre; il en est de respectables & vraiment dignes de l'être par leurs belles actions; ceux-là auront toujours assez pour soulager les pauvres; ils savent ce que leur impose leur devoir, & ce ne sera pas pour eux un sacrifice de n'avoir plus le même revenu, dès qu'il servira au bien de l'Etat, qui augmenteroit les afflictions des pauvres, si on altéroit sa félicité, parce qu'il ne pourroit plus faire aucune aumône. Massillion l'immortel, dit dans son discours sur l'emploi des biens ecclésiastiques : " Si ceux qui ont „ donné leurs biens à l'Eglise pouvoient reparoître au-„ jourd'hui parmi nous, & voir l'usage que la plupart „ des ministres en font; s'ils pouvoient sortir de leurs „ mausolées, & voir eux-mêmes ces temples où ils re-„ posent, & qu'ils avoient enrichis, abandonnés à „ demi ruinés; s'ils jettoient les yeux sur tant de ri-„ chesses qu'ils avoient données pour l'entretien des „ pasteurs, & qui ne servent plus qu'à la molesse & à „ l'oisiveté, au jeu, à la parure & à la bonne chere de „ nos jolis Prélats. Ah sans doute! armés du même zele „ qui les rendit si bienfaisants, ils chasseroient des mi-

„ niſtres ſcandaleux & indignes, qui les déshonorent „ par leurs mœurs & par leur inutilité, & qui font des „ maiſons de priere, l'aſyle de leur faſte, de leur or- „ gueil, de leur ſenſualité. „

Les Evêques, au lieu de mettre en pratique de ſages inſtructions, font ſervir le bien de l'Egliſe à établir une grande magnificence dans leurs hôtels, à ſe créer des plaiſirs qu'ils devroient rejetter. Les dons faits aux égliſes s'emploient encore au faſte de ces gros MM. les Eccléſiaſtiques qui ont pour chef en l'abſence du Prélat, qui ſe tient rarement à l'égliſe, un petit Grand-Vicaire de 25 à 26 ans. Pourſuivons Maſſillon à ce ſujet: „ Les biens eccléſiaſtiques étant les vœux des fideles, le „ prix des péchés, le patrimoine des pauvres, c'eſt „ tomber dans l'impiété même de Balthazard qui fai- „ ſoit ſervir les vaſes ſacrés à ſes repas de proſtitution, „ lorſqu'on ne vit pas dans la pauvreté, la mortifica- „ tion & l'humanité. „

L'ABBÉ.

Vous voulez donc, M., réduire les Prélats, les Abbés à ne rien retirer de leurs peines? Ce raiſonnement eſt outrageant. Saint Paul n'a-t-il pas dit: " Qui eſt-ce qui „ plante la vigne ſans en manger du fruit? Qui eſt-ce „ qui mene paître un troupeau, ſans manger du lait „ de ſes brebis!

L'AVOCAT.

Je ne vous ai pas dit de réduire les Prélats, les Abbés à ne rien retirer de leurs peines: cela n'entre point dans mes vues; ce ſeroit une injuſtice. Je ſoutiens qu'il ſeroit avantageux de retrancher leurs revenus. Quant à ce que vous me dites de S. Paul, il eſt bien vrai qu'il a dit, *qui eſt-ce qui plante la vigne & ne mange pas du fruit qu'elle porte*; mais il n'a pas dit qu'il fallut tout le manger. Il a bien dit *qu'on mangeoit du lait de ſes brebis*, mais il ne veut pas qu'on mange les brebis.

L'ABBÉ.

Et vous voulez que ce ſoit le clergé qui paye la

dette de l'Etat! quelle extravagance, en vérité, Monsieur, je ne vous croyois pas si peu de jugement.

L'AVOCAT.

De toutes les reformes, la plus légitime est celle où on tâche à rétablir les mœurs; & quand Messieurs les Bénéficiers n'auront qu'une rente nécessaire, ils ne serviront pas de scandale par leurs ajustements, leurs fastes & leurs dépenses futiles en voitures, chevaux, valets, &c. & ils se rappelleront que Paulin, Evêque de Nole, se servoit d'une écuelle de bois, pour marque de ses richesses; = *testimonialis divitiarum mearum scutella buxea*: Ce sont là ses paroles. Il devint pauvre en soulageant les misérables; il étoit riche en vertu. On ne regarde plus aujourd'hui ces actions, que comme les vêtements des anciens; si quelqu'un les portoit, ce seroit un personnage ridicule. Or, quand les bons principes sont détruits, il ne reste que des vices qu'il faut absorber, pour en prévenir de plus grands. Je le répete donc; les biens de l'église superflus à cette mère des fideles, & dont on fait une si grande dépensiere, doivent servir à rembourser la dette de l'Etat, au moins une grande partie; l'autre se trouvera sur des réformes de moindre importance.

L'ABBÉ.

Je ne crois pas votre avis salutaire: ce n'est que la haine qu'on a conçue depuis quelque temps, contre le Clergé, qui pourroit le sanctionner. La religion est abatardie, & ses ministres ne sont plus regardés, grace à la ruine des mœurs, que comme des fantômes qui ne méritent pas la plus petite attention.

L'AVOCAT.

L'évidence affoiblit vos propos; souvent le voyageur inquiet, enveloppé dans les voiles lugubres de la nuit, ne recevant qu'une légere clarté de la pâle lueur des étoiles, agité par l'appréhension, croit voir à ses pas un objet qui lui inspire de la terreur, & qui n'est que

l'ouvrage d'une imagination prompte à s'abuſer; mais lorſqu'en plein jour, l'objet qui le frappe, eſt palpable, ce n'eſt plus un fantôme dont l'appareil eſt dans ſa penſée, & qui s'eclipſe au moment qu'il revient de ſon erreur. La réligion, dites-vous, eſt altérée; quelle en eſt la cauſe?

L'ABBÉ.

C'eſt qu'on n'a plus une ferme croyance dans les ſaints myſteres: autrefois on reſpectoit les Prêtres, & la faute d'une ſeule perſonne n'étoit pas reverſible, ſur toutes; on ne ſe livroit pas aux préjugés. Il eſt des vices qui s'alaitent de fauſſes opinions qui ſont bercés par un uſage vil, & ſevrés par le préjugé. L'habitude rivale de la nature, a fait de l'univers, l'enceinte de ſes maux. Si, dans un temps, elle fut anéantie, aujourd'hui elle a briſé ſes liens, & s'eſt jettée en féroce, ſur ſes ennemis, dont elle a fait un horrible carnage; delà le fléau de tant de malheurs, dont la contagion nous empoiſonne. La religion & ſes dogmes ſacrés deviennent entiérement inconnus; ils ne ſont plus que comme ces vieux tableaux dont on ne diſtingue preſque plus les traits; & malgré que la plupart ſoient les ſymboles divins, on ne rougit pas de les remplacer par des figures obſcenes, où, ſous prétexte de rendre hommage au talent d'un grand peintre, on ſe complaît, en y jettant la vue, à ſe créer des ſenſations proportionnées à l'aſcendant du coup de pinceau.

L'AVOCAT.

Toutes les fois que les chefs d'une inſtitution formée pour maintenir les mœurs, les corrompent eux-mêmes, ceux à qui ils doivent ſervir d'exemple, n'ayant en eux aucune confiance, les mépriſent. Quant à votre objection, que la religion eſt totalement détruite, c'eſt une erreur eccléſiaſtique: la religion, dans l'homme ſenſé, ne perd point de ſa force: ſi ſes miniſtres dégradent leur caractere, il connoît l'homme, prend pitié de ſa

foibleſſe, & demeure toujours attaché à ſon devoir. Si le Magiſtrat rend un jugement partial, il compromet ſon honneur, la juſtice en exiſte-t-elle moins dans l'honnête homme ? On ne s'écrie contr'elle, que parce qu'il en eſt le co-opérateur, & qu'on prend la partie pour le tout. Les mœurs ſe perdent par l'exemple, chez la claſſe infortunée qui ne prévoit pas que l'on ne doit point ſe régler ſur la conduite des autres, & malheureuſement les perſonnes qui devroient les retenir dans les bornes de la ſageſſe, ſont les premieres à les enfreindre. C'eſt là le mal de la religion ; où la ſource eſt vicieuſe, le ruiſſeau eſt impur : on ne conſerve donc pas une haine contre le Clergé, mais ſur les abus. Je ne crois pas tomber dans de vains ſyllogiſmes, en vous détaillant des préceptes auſſi clairs, & je le redirai encore avec fermeté ; c'eſt ſur le Clergé qu'il faut commencer à porter ſes vues, pour conſolider la reſtauration du gouvernement.

L'ABBÉ.

C'eſt commettre une imprécation contre notre miniſtere, Monſieur, que de l'avilir ainſi par des plaintes injuſtes.

L'AVOCAT.

Ce n'eſt point mal agir, que de s'accoutumer à combattre des abus honteux ; c'eſt la maxime d'un vrai patriote, c'eſt la politique du ſage, c'eſt le deſir du vrai philoſophe. L'égliſe eſt trop floriſſante, il ne faut pas tout cet éclat & cette pompe pour le tabernacle du Seigneur ; c'eſt attenter à ſa majeſté, que de joindre tant de foibleſſes à ſa grandeur infinie. Ils ne ſeroit plus un Dieu, s'il avouoit les erreurs du monde, & ſes miniſtres profanent leur dignité, alors qu'ils ne nous repréſentent plus les apôtres. Qu'ils jouiſſent d'une honnête aiſance, mais que leur faſte ne le diſpute pas à celui des Princes.

L'ABBÉ.

Monſieur, vous vous oubliez, le feu que vous mettez

dans vos paroles, vous égare; vous ne faites pas attention que vous me parlez; je vous excuse. . . . .

L'AVOCAT.

C'est vous au contraire qui vous égarez; vous m'avez permis un libre entretien, & je remplis ma tâche. Quelque soit la personne à qui on s'adresse, lorsqu'on dit vrai, on n'est point blâmable. Sachez aussi que vous ne pouvez point excuser une faute que je n'ai pas commise.

L'ABBÉ.

J'aurois le droit de vous imposer silence, mais. . . .

L'AVOCAT.

Point du tout, Monsieur, vous voyez que je ne me monte point, je parle en honnête homme, qui desire le bien général; je n'emprunte point mon langage, & l'on a son franc-parler au tribunal de la raison je suis étonné de votre courroux, lorsque je me regle sur des principes réels. Vous m'approuverez bien moins, quand je vous dirai que vous jouissez de 40000 liv. de rente, que vous rapporte votre Abbaye, tandis qu'un pauvre Curé, énervé de fatigue, n'a qu'une légere portion qu'on ose encore nommer congrue.

L'ABBÉ.

Voudriez-vous qu'on récidivât une augmentation? Elle a déjà été effectuée.

L'AVOCAT.

Cela n'est pas suffisant pour un bon curé qui soulage les pauvres de sa paroisse; qui est obligé, par des revenus modiques, de se priver souvent du nécessaire, pour faire des aumônes.

L'ABBÉ.

Ils ne sont pas tous si compatissants.

L'AVOCAT.

C'est qu'on leur en ôte les moyens; & d'ailleurs, d'après

votre langage faut-il que le nombre de ces personnes respectables & utiles, souffre des sottises de quelques-uns? Eux que l'on viendra priver d'un sommeil interrompu par les peines du jour, pour administrer les Sacrements à un malade, eux qui ont même peine à se loger décemment; qui, pendant l'intervalle d'une maladie, seront obligés de payer un soutien qui les remplace; eux qui sont surchargés de tant de soucis & d'inquiétudes, privés des besoins les plus essentiels, accablés des maux dont l'énumération est impossible. Sont-ce là des fictions, Monsieur, des jeux de mots? Ah! plût au Ciel que la vérité en fût exclue! croiriez-vous que si une partie des revenus de ces riches Prieurs qui savourent les douceurs d'une vie tranquille, étoit répartie sur cette classe si nécessaire & si misérable, ce seroit en faire un mauvais emploi? Penseriez-vous que, si on prélevoit la moitié des vôtres, pour la dette royale, & qu'une partie de l'autre fût reversible à ces bons pasteurs, vous seriez bien à plaindre avec ce qu'il vous resteroit? Puisse mon espoir se réaliser! les Etats Généraux corrigeront cette disproportion outrageante, & le mérite, au moins, sera recompensé. Citoyens vertueux, recevez mon hommage sincere; que ne suis-je le co-opérateur de l'administration des finances, vous seriez le premier ordre qui m'intéresseroit, parce qu'en augmentant vos revenus, vous pourvoiriez au moins à tout ce qui vous nécessite des jours plus heureux. Que dis-je? Cette reforme n'entre-t-elle pas dans les vues des Etats? Bons pasteurs, soyez toujours fideles à votre troupeau, on ne vous oubliera pas; & c'est de la riche toison de ces brebis qui s'éloignent du berger souverain, qu'on extraira un spécifique à votre indigence.

L'ABBÉ.

Je ne vois en vous qu'un esprit de système; ce sera la derniere fois que je vous aurai rendu visite: j'apprécierai mieux mon temps. Il est des esprits qu'une apparence embellit, & qui aussi-tôt qu'on suit leurs discours, n'ont plus que des paroles vaines & souvent offensantes.

L'AVOCAT.

L'AVOCAT.

Je vous ſuis obligé, M. Ainſi donc quand on ne vous attaquera pas, vous applaudirez aux reformes; c'eſt très-bien ſe conduire dans ce ſiecle, où tout eſt en contradiction. Je voudrois pouvoir me laver dans le fleuve de Lethé du ſouvenir de votre derniere entrevue; vous outragez l'humanité. J'ai du moins la ſatisfaction, en m'attendriſſant du ſort de tant de malheureux, d'avoir dit des choſes utiles. Adieu; vous êtes mon ennemi, je le vois; la vérité en trouva toujours; mais elle les repouſſe avec autant de force, qu'ils emploient d'intrigues & de baſſeſſe pour la combattre.

FIN.

N. B. On me blâmera peut-être du caractere que je donne à M. l'Abbé; mais on ſait auſſi que malgré que les ſcenes d'une comédie ne ſoient que ſuppoſées, elles ſe rencontrent dans le théâtre du monde. Inſtruit par expérience que celui qui cultive les talents, a ſouvent le renom de préſomptueux, je ne demande à mes lecteurs que des inſtructions, & non des inutiles éloges qu'on prodigue pour ſatisfaire ſeulement l'amour propre. Un jeune homme qui s'entretient ſur ſes ouvrages, pour en retirer des obſervations, n'a que le regret de rencontrer des flatteurs qui, perſuadés qu'on veut capter leurs ſuffrages, en ſe faiſant connoître, vous préconiſent en tout ſens. Voilà un abus que les Etats-Généraux ne pourront corriger; j'y porte remede. J'aurai la ſatisfaction de m'éclairer ſur diverſes opinions ſages & dignes des hommes cenſés, qui, mon travail n'eût-il qu'une vaine futilité, applaudiront à mon zele patriotique, & m'encourageront dans mes eſſais, étant convaincus que le ſavoir ne s'acquiert pas à vingt-deux ans.